

Bourses Erasmus « volet Stages » Mode d'Emploi

Règles Générales

ICN Business School dispose d'une enveloppe de fonds dont le montant est fixé chaque année par la Commission Européenne. Le montant de la bourse est en moyenne de **350€ par mois de stage** (240€ par mois minimum).

Chaque année, le nombre de demandes dépasse largement le nombre de bourses disponible (10 environ). Pour cette raison, l'attribution des bourses est effectuée lors d'une réunion d'attribution, en fonction des critères suivants : le montant des indemnités de stage (les stages non rémunérés étant prioritaires) et les avantages en nature, la situation sociale et financière de l'élève, les frais réels de mobilité...

- Sont actuellement concernés les stages ayant lieu **entre le 1^{er} juin 2013 et le 30 septembre 2014**

- Pour bénéficier de la bourse Erasmus :

- il est nécessaire d'être de **nationalité française** (Monaco et Andorre sont éligibles) ou **originaire d'un des 33 pays participants** (Union Européenne, EEE, pays candidats) ou d'avoir une carte de **résident permanent VALABLE 10 ANS** – la carte de séjour d'un an n'est pas acceptée.

- Les étudiant(e)s **suisses** effectuant leurs études en France **sont éligibles** à condition que leur entreprise d'accueil ne se trouve pas en Suisse.

- Les étudiants européens partant en stage vers leur pays d'origine sont éligibles mais **NON PRIORITAIRES** et doivent être clairement identifiés dans le rapport de mobilité établi par l'école.

Par contre, les étudiants **Luxembourgeois et Liechtensteinois** doivent s'adresser à l'Agence Nationale de leur pays.

- L'entreprise d'accueil doit se trouver dans un des **33 pays participants (en Europe)**. Sont concernées les entreprises publiques ou privées **sauf** les institutions européennes, les organisations gérant les programmes européens, la représentation diplomatique nationale (ambassade...) du pays d'origine de l'étudiant dans le pays d'accueil.
- Le stage doit être **à temps plein** et **faire partie intégrante du cursus pédagogique de l'étudiant** (reconnaissance académique, par exemple crédits ECTS accordés).
- Le stage doit avoir une durée **minimale** de 3 mois (de date à date) et une durée maximale de 6 mois.
- Le stage doit faire l'objet d'une **convention de stage ICN Business School**, en plus de la convention Erasmus. Il est **indispensable** d'indiquer sur la convention à l'endroit prévu, le montant des indemnités de stage et la liste des avantages en nature.
- Une bourse peut être demandée dès la première année d'études supérieures, mais **attention, une seule bourse Erasmus stages est possible au cours du cursus complet** (si vous avez déjà bénéficié d'une bourse Leonardo à ICN, il n'est plus possible de déposer un dossier de demande de bourse Erasmus stages).

Toute demande de bourse implique **l'engagement pour l'étudiant de fournir les documents** (convention, attestation de présence...) **requis** par la Commission Européenne. Tout manquement à cet engagement, tout désistement du stage donnera lieu au remboursement de la totalité des fonds. L'étudiant(e) s'engage à ne pas mettre fin à son stage avant la date initialement prévue. Les divers éléments nécessaires pour constituer le dossier sont **téléchargeables** sur *Myicn*.

Procédure

Pour déposer une demande de bourse, vous devez faire parvenir au *Service Relations Entreprises Formation Initiale (SRE FI)*

avant le 10 décembre :

- ✓ Le formulaire de « **Projet de Budget** »* complété, accompagné des **pièces à joindre**, détaillées sur le formulaire.
- ✓ Une copie de la **Fiche de mission ICN** validée par l'école.
- ✓ Une copie de la **convention de stage ICN**, précisant bien le montant des indemnités de stage et/ou les avantages offerts.
- ✓ Un **Curriculum Vitae**

Si votre dossier est retenu et une bourse est attribuée, il faudra faire suivre rapidement **le dossier complet** par courrier postal (car les signatures devront être EN ORIGINAL) :

- ✓ Le formulaire Annexe 1 « **Contrat de Formation et d'Engagement Qualité pour les stages étudiant Erasmus** »* , complété et signé **par vous et par l'entreprise** (ou organisme d'accueil). Ce document est comme une fiche de mission et mentionne les objectifs du stage - informations sur les connaissances, qualités et compétences à acquérir, programme détaillé de la période de stage, tâches du stagiaire, plan de suivi et d'évaluation. Il sera validé et signé par l'Ecole.
- ✓ La « **Convention Erasmus Stage** »* , (établie entre **vous et ICN** uniquement), après avoir complété la partie qui concerne l'étudiant(e) et l'article 2, 6 et 8 des conditions. Il est indispensable de dater et de signer ces conditions en bas de la page.
- ✓ Un RIB/RIP original **au nom de l'étudiant(e)** ET la preuve du maintien de votre protection sociale et couverture accident de travail (attestation de votre mutuelle étudiante / **copie de la Carte Européenne de Santé** / assurance voyage...).
- ✓ A la fin du stage, seront également envoyées au *SRE FI* l'« **Attestation de présence Erasmus** »* précisant les dates effectives de stage, ainsi que **la fiche d'évaluation de stagiaire ICN** qui doit être signée et tamponnée par l'entreprise.

Dans le mois qui suit la fin du stage, il est également obligatoire de compléter et transmettre **EN VERSION ELECTRONIQUE** au SRE FI le formulaire officiel « **rapport détaillé présenté par l'étudiant à l'établissement** »* qui est en fait un questionnaire portant sur votre expérience de mobilité.

NB. Les stages courts d'été, par exemple, seront terminés avant la mise à disposition des dossiers de demande pour la nouvelle campagne. Toutefois, si vous pouvez présenter un dossier complet grâce à la coopération de l'entreprise, vous pouvez déposer une demande de bourse. Il peut être difficile d'obtenir toutes les pièces requises une fois que vous aurez quitté l'entreprise. Pour cette raison, si votre stage est en cours et se termine avant la date limite pour le dépôt des dossiers de demande, (décembre) nous vous conseillons de faire remplir le dossier complet à l'entreprise avant la fin du stage.

*Tous ces documents sont téléchargeables sur Myicn